

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons  
Canton de Soissons 1

MAIRIE  
DE  
POMMIERS  
02200

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N° 2024-047**

**PORTANT SUR**

**BROCANTE**

**RÈGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION**

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).  
Considérant que pour permettre le bon déroulement de la brocante, il est nécessaire de réglementer la circulation.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit rue de la Vallée, rue Brunehant, rue des Grosses Vignes

⇒ DU Samedi 07 septembre 2024 18 H au Dimanche 08 septembre 2024 18 H.

La circulation se fera exceptionnellement dans les deux sens sur la portion rue des Grosses Vignes comprise entre la rue du 11 Novembre 1918 et le n° 29 rue des Grosses Vignes

**Article 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : L'autorité territoriale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 09 juillet 2024

Le Maire  
Anthony GRANDO

